

2 FRERES

Société civile immobilière (SCI)

au capital social de 1050 €

37 RUE DE LA BUTTE D'AMOUR 95470 VEMARS

RCS PONTOISE 914688064

(la « Société »)

---

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

---

**Le 20/10/2025**

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

---

## Décisions

---

### Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Gérant de ADEL MEHABA, pour cause de démission en date du 20/10/2025.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### Décision 2

Les Associés décident de nommer Mme MOUNIRA MEHABA, résidant 37 RUE DE LA BUTTE D'AMOUR 95470 VEMARS, de nationalité algérienne, né(e) le 04/01/1992 à BENI MELLIKECHE ALGERIE, en qualité de Gérant à compter du 20/10/2025.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### Décision 3

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### Décision 4

Il est pris acte par les Associés de la cession de 30 parts sociales pour un montant de 300 euros de la Société détenues par ADEL MEHABA, ancien Gérant, Mme MOUNIRA MEHABA, également nommé par la présente Gérant de la Société.

Par la présente, conformément à l'article 1424 du Code civil, Mme MOUNIRA MEHABA, conjoint de ADEL MEHABA, prend acte de la cession de biens communs et y donne son consentement.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 5

Il est pris acte par les Associés la cession de 30 parts sociales pour un montant de 300 euros de la Société détenues par RASSIM MEHABA en date du 20/10/2025, à l'associé cessionnaire suivant : Mme MOUNIRA MEHABA, résidant 37 Rue de la Butte d'Amour 95470 Vémars, France né(e) le 04/01/1992 à beni mellikeche ALGERIE.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 6

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

En conséquence du changement de dirigeant, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au gérant dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 7 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

---

**ADEL MEHABA, associé(e)**

**MOUNIRA MEHABA, associé(e)**

**RASSIM MEHABA, associé(e)**

**ADEL MEHABA, ancien Gérant et Cédant de parts sociales de la Société**

**Mme MOUNIRA MEHABA, nouvel Associé-Gérant**

**ADEL MEHABA, Cédant de parts sociales de la Société**

**MOUNIRA MEHABA**

**RASSIM MEHABA, Cédant de parts sociales de la Société**

**MOUNIRA MEHABA**

**MOUNIRA MEHABA, Conjoint de l'Associé cédant**

**MOUNIRA MEHABA, Conjoint de l'Associé cédant**